

# Programme

## Forêts anciennes

Le 23 novembre 2010,

### Participants

- Max Brucciamachie (ENGREF, Prosilva) <sub>MB</sub>
- Nicolas Drapier (ONF) <sub>ND</sub>
- Jean-Luc Dupouey (INRA Champenoux) <sub>JLD</sub>
- Damien Marage (ENGREF) <sub>DM</sub>

Magali Rossi (WWF) <sub>WWF</sub>

Conférence téléphonique, 9h-12h.

### Discussion autour de la méthodologie du programme

#### *Remarques générales sur le projet*

ND : Quel est la **finalité** du programme ?

WWF : Le programme a pour objectif d'inventorier les forêts **les plus intéressantes du point de vue de la naturalité** de chaque territoire. Il ne s'agit pas de pointer uniquement des **hauts-lieux** de naturalité mais de repérer **ce qu'il y a de mieux** même dans des zones où il y a très peu de forêts anciennes (ex : les Alpilles). De cet inventaire pourra découler **diverses applications** : amélioration des sylvicultures, outil pour le montage de projets de recherche (identification de sites de terrain), zonage des espaces protégés.

JLD : La couche d'information en soi est en effet une information intéressante.

Il faut cependant **bien distinguer naturalité et ancienneté**. Le terme « ancien » désigne en effet quelque chose de bien précis dans le monde scientifique et il ne faut pas galvauder le terme en l'assimilant à des forêts naturelles, l'ancienneté n'étant **qu'une composante de la naturalité**. Le titre du programme doit donc nécessairement être **clarifié** si l'on souhaite s'intéresser aux forêts à haute naturalité et pas uniquement aux forêts anciennes.

Il est d'ailleurs intéressant d'**élargir l'inventaire à des forêts qui ne sont pas nécessairement anciennes**. En montagne par exemple, de nombreuses zones ont été recolonisées récemment. Leur naturalité est riche. Les **éléments rares de biodiversité** y sont souvent plus fréquents que dans des forêts anciennes. Les forêts anciennes abritent elles beaucoup d'**éléments patrimoniaux, à faible dispersion**, mais qui sont parfois des espèces fréquentes.

Il serait bien de produire une carte par composante de la naturalité des forêts.

DM : Lorsque l'on descendra à une échelle plus fine, il serait souhaitable de **lier l'échantillonnage aux phases du cycle sylvigénétique**. Sans cela il sera difficile de lier les indicateurs.

## Discussion des critères utilisés, notamment dans la phase de pré-repérage

### ☉ Indigénat

*Rappel : On propose de ne conserver que les peuplements d'essences indigènes à l'échelle de l'écorégion (essences archéophytes -introduites avant 1500- et exotiques exclues).*

DM : Ce critère n'est pas pertinent pour décrire une forêt « **ancienne** »...

ND : Il faut bien préciser si l'on parle de la naturalité **actuelle** ou de la naturalité **potentielle** (une plantation de pin noir où se développe de la régénération de chêne blanc peut devenir à terme une chênaie blanche). Les peuplements plus ou moins composés d'exotiques ne sont donc pas forcément inintéressants en termes de naturalité voire d'ancienneté (selon leur origine et leur état avant introduction des exotiques).

JLD : Il est important d'introduire l'indigénat comme un **critère de sélection**. Ajouter des essences non indigènes ne semble pas pertinent **d'un point de vue scientifique**.

MB : Par contre, ça peut l'être **dans un objectif de gestion**, mais il ne faut absolument pas mélanger ces 2 types d'objectifs.

### ☉ Statut dynamique du peuplement

*Rappel : On propose de conserver à l'échelle de l'écorégion les peuplements dominés par des essences climaciques, ceux dominés par des essences post-pionnières en fonction du contexte (pédo-climatique, autres critères), et d'exclure les peuplements purs d'essences pionnières (sur PACA, pin d'Alep et pin maritime pour les étages thermo à supra méditerranéen, mélèze et pin sylvestre pour les étages collinéen à subalpin).*

DM : Si l'on exclue les essences pionnières, on risque de passer à côté de choses intéressantes en **montagne**. Sur montagne caillouteuse, il existe de vastes **pineraies sylvestres climaciques**. Par contre, on ne peut considérer ces types de milieux comme appartenant au domaine biogéographique méditerranéen.

ND : Ces essences pionnières constituent dans certains cas des **climax stationnels** où l'on pourra retrouver naturalité ou ancienneté des peuplements : pineraies de pin d'Alep thermoméditerranéennes, pineraies de pin sylvestre ou à crochets des Alpes internes, Le critère "essence" est donc trop grossier, **préférer le critère "habitat"**.

WWF : La zone d'étude incluant les 15 départements (PACA, Languedoc-Roussillon, Corse, Drôme, Ardèche) est une définition plus politique qu'écologique. C'est la zone d'intérêt des forestiers méditerranéens telle qu'ils la définissent depuis plus 30 ans.

### ☉ Structure et maturité du peuplement

*Rappel : On propose de conserver à l'échelle de l'écorégion les futaies et les mélange taillis-futaie ; les taillis ne seront conservés que s'ils répondent aux autres critères (ancienneté, essences climaciques, continuité spatiale).*

**A l'échelle de l'écorégion**, la maturité n'est approchée qu'indirectement par l'âge moyen des peuplements de futaie régulière et de taillis (moyenne par région IFN). Un avantage sera donné aux régions IFN dont les peuplements de **taillis font plus de 60 ans** et ceux de **futaie régulière plus de 160 ans**.

ND : Certains taillis ou futaies sur souche sont des peuplements très intéressants du point de vue de leur **potentiel de maturation** et en tant qu'habitats d'espèces (saproxyliques, etc), autant que des peuplements de futaie de franc-pied, (bien que ces traitements aient été exclus par les critères de définition des peuplements *subnaturels* par le CEMAGREF au début des années 90).

JLD : Attention à bien prendre en compte la **futaie irrégulière**, pour laquelle l'âge des peuplements n'est pas disponible.

ND : Attention aussi au cas de certains peuplements irréguliers et "sympathiques", d'apparence "naturelle", mais qui ne sont qu'en cours de renaturation après avoir été longtemps marqués et structurés par des pratiques sylvo-pastorales.

## ⊙ Ancienneté de l'état boisé

*Rappel* : La phase de pré-repérage se base sur la carte de **Cassini**. On distingue les zones totalement boisées sur Cassini, de celles partiellement boisées ou jouxtant une zone boisée et celle totalement déboisées.

JLD : Attention à la **précision des données** sur Cassini : il manque 2 millions d'hectares de forêt, la carte est biaisée par le type de propriété.

ND : Les **archives photographiques du RTM** peuvent apporter de précieuses infos en complément de la carte d'état-major du XIXème siècle.

## ⊙ Superficie du site et continuité spatiale

*Rappel* : Dans la phase de pré-repérage, il est proposé de ne cibler que des zones de plus de **100 ha**.

MB : La continuité spatiale n'est pas un critère de sélection mais de **description**. Il dépend des objectifs que l'on se fixe.

ND : On risque de passer à côté de zones très intéressantes mais de **petite taille** (petites zones peu accessibles aux exploitations).

### **Remarques générales sur les critères**

JLD, ND, MB : Il faudrait **hiérarchiser les critères** en fonction de leur **facilité à les manier**. Certains sont facilement chiffrables alors que d'autres sont uniquement qualitatifs. Dans la méthodologie, la **distinction entre les critères de naturalité au sens strict et les critères descripteurs** doit être évidente : qu'est-ce qui décrit, qu'est-ce qui note ?

DM : Il est important d'insister plus sur les critères de **fonctionnalité** (mesures de flux, traits de vie et attributs des espèces) que sur les critères de structure.

ND : La **viabilité** des peuplements n'est pas suffisamment prise en compte (exemple : hêtraie-sapinière du Ventoux) : peuplements tout à fait subnaturels (et riches en bois morts, etc. etc.) mais dans lesquels le sapin subit un dépérissement massif -tandis que des peuplements plus anthropisés de plus basse altitude se renaturent activement. Où est la fonctionnalité ?

### **Remarques générales sur les critères à l'échelle de la parcelle**

ND, MB : Le critère de la **richesse** spécifique est à manier avec précaution. Le terme de richesse en soi est ambigu et il vaudrait mieux le remplacer par « nombre d'espèces ». La richesse spécifique n'est **pas une fin en soi**. Elle doit nécessairement être **rapportée à une richesse potentielle** en fonction du type de milieu pour signifier quelque chose d'un point de vue écologique. Ce critère doit être **plus qualitatif** (ex : coléoptères saproxyliques, champignons indicateurs de "vieilles" hêtraies...) **que quantitatif**. Par ailleurs, selon l'échelle à laquelle on se place, on ne va pas mesurer les mêmes choses.

JLD : Par exemple à grande échelle, va-t-on prendre en compte prioritairement un peuplement **naturellement monospécifique** ou un peuplement **mélangé du fait de l'action de l'homme** ?

ND : Il faut prendre garde dans la prise en compte des espèces patrimoniales à **ne pas donner une "prime" à des espèces patrimoniales qui sont en fait souvent liées à des milieux plus ou moins ouverts et donc indicatrices de perturbation** (milieux ouverts notamment).

JLD : Par contre, ces espèces indicatrices (espèces non forestières, rudérales, nitrophiles, etc) doivent **être prises en compte dans les critères d'empreinte humaine** à l'échelle de la parcelle.

MB, JLD : La **biodiversité** représente une couche d'information mais pas un axe d'étude à part entière. Les critères regroupés sous cet axe devraient être **intégrés à l'axe naturalité**.

ND, MB, JLD : Les **habitats associés** au milieu forestier ne sont pas un **critère** de naturalité, ils ne doivent être que des descripteurs des sites ; là aussi, comme pour les espèces et notamment les espèces patrimoniales, attention à la confusion et à ne pas donner de prime à ces éléments de diversité. Par ailleurs, comment sera compté un **fossé** ? C'est un élément clé de la biodiversité mais il est artificiel....

ND : attention aux confusions induites par les références à l'**IBP**, lequel valorise une biodiversité maximale, qui n'a qu'un rapport partiel avec la naturalité ou l'ancienneté. Plus globalement, il n'est pas très cohérent que la démarche a priori très *analytique* portée par la fiche de description fasse tant référence au type particulier d'outil *synthétique* qu'est l'IBP et s'en retrouve brouillée.

JLD : Ajouter dans la liste des **microhabitats** les **culots de chablis**.

ND : Dans les SRA/DRA il existe des **références de diamètre par essence et par région naturelle pour décliner la notion de "gros" bois**.

JLD : Le **type d'humus** n'est pas listé dans les critères. Or c'est un indicateur important corrélé aux **anciens usages** du sol, et en plus l'information est disponible auprès de l'IFN (carte nationale).

ND, MB : Quelle va être la **stratégie d'échantillonnage** ? Etant donné la lourdeur de la méthodologie et la difficulté à rassembler un si grand nombre de données, il ne faudrait pas que l'échantillonnage soit **biaisé en fonction de la disponibilité des acteurs** sur le terrain.

WWF : Lorsqu'il n'y a pas de gestionnaire actif sur un territoire, le WWF prendra en charge l'inventaire, soit directement, soit en sous-traitant le travail à des collaborateurs régionaux.

### **Commentaires généraux et conclusions**

ND : Demande que l'ONF soit associé systématiquement et **le plus en amont** à toutes les démarches au niveau global comme local, et pas seulement à titre d'information et plus ou moins tardivement (d'autant plus que la finalité du projet s'inscrira forcément en partie dans un objectif de renforcement de la protection). Des acteurs motivés comme les PNR ne sont ni propriétaires ni gestionnaires des forêts qui seront visées par les inventaires. En l'occurrence, la création éventuelle d'aires protégées "cœurs de nature" est un réel objet de partenariat entre l'ONF et les parcs (ou autres acteurs), mais pour ce qui concerne les forêts "publiques", les fils directeurs de l'ONF restent d'abord la **SCAP** et le contrat Etat-ONF. S'y ajoute (dans le cadre de ce contrat) une action particulière de **partenariat ONF-FNCOFOR-MEDDLT pour le développement des RB en FC**, dont l'application au niveau local est délicate et ne doit pas risquer d'être perturbée par des initiatives de tiers court-circuitant le gestionnaire.

ND : Demande que la **gouvernance du projet** (qui fait quoi, qui apporte quoi ? quid des publications ? etc.) soit précisée et fasse rapidement l'objet d'une discussion avec les DT/DR (notamment) concernées en vue d'un conventionnement, sans forcément attendre la fin des actuelles discussions méthodologiques.

Nous vous remercions pour votre participation à cette réunion, et vous tiendrons informés de la suite du programme !